

CANDIBOT

Conditions Générales de Vente

Clause 1 : Objet

Les présentes CGV ou Conditions Générales de Vente encadrent juridiquement l'utilisation des services du site candibot.fr (ci-après dénommé « le site »).

Constituant le contrat entre la société CandiBot et l'Utilisateur, l'accès au site doit être précédé de l'acceptation de ces CGV. L'accès également à des fins non commerciales au site candibot.fr signifie l'acceptation tacite des présentes CGV.

La société CandiBot se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas, seules les conditions générales de vente en vigueur lors de la prise de commande seront alors applicables.

La société CandiBot conseille à l'Utilisateur de sauvegarder et/ou imprimer les présentes conditions générales de vente pour une conservation sûre et durable, et pouvoir ainsi les invoquer à tout moment pendant l'exécution du contrat si besoin.

Clause 2 : Utilisateurs

Est considéré comme Utilisateurs du site candibot.fr, tout utilisateur personnel, en nom propre, moral ou professionnel ayant recours à des services payants ou gratuits mis à la disposition par le site.

Clause 3 : Acceptation des présentes CGV

Tout utilisateur ayant recours à une prestation de service payante devra avoir lu et accepté les présentes Conditions Générales de Vente, avant le règlement de ladite prestation.

Tout utilisateur ayant recours à une prestation de service non payante devra avoir lu et accepté par tacite accord les présentes Conditions Générales de Vente, mises à disposition sur le site.

Clause 4 : Prix

Tous les prix des services proposés à la vente sur le site candibot.fr sont exprimés en euros toutes taxes comprises, hors participation aux frais éventuels de traitement et d'expédition.

Les prix des prestations et services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et facturés hors taxes sur la facture expédiée à l'utilisateur. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société CandiBot s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations et services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause 5 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société CandiBot serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause 6 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause 7 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes de prestations et services s'effectue uniquement par carte bancaire.

Clause 8 : Sécurisation des transactions

Les informations relatives à la carte de crédit de l'Utilisateur bénéficient du procédé de cryptage SSL. Ces informations sont directement adressées à notre prestataire Stripe [plateforme de traitement des paiements], elles ne transitent donc pas et ne sont donc pas stockées sur les serveurs de CandiBot.

Clause 9 : Clause résolutoire

La société CandiBot conserve le paiement intégral pour une durée indéterminée, jusqu'à obtention par l'utilisateur ou le client, du service ou de la prestation commandé par ce dernier. Sur demande de l'acheteur, ce dernier peut demander le remboursement du service ou de la prestation dont il a passé commande et cela exclusivement dès lors que la prestation ou le service n'a pas été honoré par CandiBot.

Clause 10 : Force majeure

La responsabilité de la société CandiBot ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause 11 : Modalité de commande et de facturation

Avant de valider sa commande l'utilisateur reconnaît accepter les présentes CGV et les CGU avant de cliquer sur le bouton de paiement, enfin il valide sa commande après avoir rempli ses coordonnées bancaires.

Cet ensemble d'actions vaut "signature électronique" et équivaut à une signature manuscrite. Il constitue une acceptation irrévocable et sans réserve de la commande par le Client. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par CandiBot sur Internet constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la société CandiBot et l'utilisateur.

Lorsque l'utilisateur passe commande sur le site CandiBot alors l'utilisateur reçoit de la part de CandiBot une confirmation par courrier électronique de sa commande, associée des présentes Conditions Générales de Vente.

L'utilisateur reçoit la facture de sa prestation par courrier électronique lorsque la prestation commandée par l'utilisateur à CandiBot est honorée par ce dernier.

Si la prestation consiste en l'obtention d'une place à l'examen pratique du permis de conduire, alors lorsque l'utilisateur reçoit la notification de la bonne réalisation de la prestation de service, alors le compte ouvert de l'utilisateur est clôturé et facturé. Dans le cas où l'utilisateur possède plusieurs comptes ouverts dans le but d'obtenir une place à

l'examen pratique du permis de conduire, alors tous ses comptes sont clôturés et facturés. La prestation de service est considérée comme totalement réalisée et honorée par CandiBot.

Clause 12 : Frais de remboursement

Dans le cas d'une demande de remboursement, la société CandiBot se réserve le droit et la possibilité de facturer à l'utilisateur un montant maximum de 10 % du montant total TTC de la commande pour les frais de gestion administrative et financiers.

Le délai bancaire de remboursement est généralement de 4 semaines et ne peut être imputable à la société CandiBot.

Clause 13 : Prestation de prise de place automatisée pour CandiLib

Un de nos services est un service de prise de place automatisé pour CandiLib à l'attention de l'utilisateur. Tous les jours, le service CandiBot au nom de l'utilisateur se charge d'obtenir une place à l'examen pratique du permis de conduire sur le site CandiLib.

L'utilisateur ne choisit pas sa date d'examen à l'épreuve pratique de l'examen au permis de conduire, CandiBot s'en charge dès que possible d'obtenir une date [jour et heure] sur CandiLib. L'utilisateur indique à CandiBot le ou les centres où il souhaite passer son épreuve pratique de l'examen au permis de conduite.

L'utilisateur ne doit plus que changer son lien de connexion CandiLib sur le site web CandiBot.

C'est la convocation reçue de CandiLib qui est officielle et qui détermine la date et le lieu attribués par l'administration. Le résultat (échec ou réussite) à l'examen pratique du permis de conduire ne résulte pas de la prestation de CandiBot.

Clause 14 : Compte

Est considéré comme compte CandiBot, la situation d'un utilisateur dans le site candibot.fr dans l'objectif que CandiBot obtienne en son nom une date [jour et heure] pour son passage à l'examen pratique du permis de conduire. Le compte CandiBot possède les informations personnelles de l'utilisateur, comme son ou ses choix de centre. Le compte de l'utilisateur est dit ouvert lorsque celui-ci est actif (CandiBot doit honorer la prestation commandée par l'utilisateur). Le compte de l'utilisateur est dit fermé lorsque celui-ci devient inactif (soit CandiBot a honoré la prestation commandée par l'utilisateur, soit l'utilisateur a demandé un remboursement, soit c'est la conséquence de l'inactivité du compte de l'utilisateur depuis 90 jours).

Clause 15 : Centre

Est considéré comme centre sur le site candibot.fr, le lieu (ou la ville) où le candidat commande à CandiBot la prestation de lui trouver une date (heure et jour) pour passer son examen pratique au permis de conduire, en son nom sur le site internet <https://beta.interieur.gouv.fr/candilib>. L'utilisateur est pleinement responsable du choix du ou des centres qu'il sélectionne à travers l'utilisation du site. Il est dans l'obligation de choisir un centre principal. Le centre secondaire est optionnel et ne peut être identique au centre principal. CandiBot met à la disposition de l'utilisateur les modules pour modifier son centre principal, ajouter, modifier ou supprimer son centre secondaire.

Clause 16 : Modalité de passage à l'épreuve pratique de l'examen au permis de conduite

C'est à l'utilisateur qui souhaite passer son épreuve pratique de l'examen au permis de conduire, suite à l'obtention par CandiBot pour son compte, d'une date et d'un centre d'examen, de s'enquérir de tous les moyens, modalités et informations pour le bon accomplissement de celui-ci : nature du véhicule, présence et choix du moniteur, documents administratifs...

Cette prestation n'étant pas dans le périmètre de la société CandiBot, le titulaire ne pourra en aucun cas en faire tenir la responsabilité à la société CandiBot et faire un recours pour un quelconque manquement, oubli ou erreur.

Clause 17 : Annulation de la date d'examen à l'épreuve pratique de l'examen au permis de conduite

En aucune manière, CandiBot a le moyen d'annuler la date d'examen à l'épreuve pratique de l'examen au permis de conduire d'un utilisateur. C'est à l'utilisateur d'effectuer cette annulation si il le souhaite sur le compte de celui-ci et sur le site CandiLib, et d'en assumer les conséquences éventuelles mise en œuvre par CandiLib. CandiBot est en aucune manière responsable des annulations administratives de CandiLib

Clause 18 : Dédommagement

L'utilisateur ne pourra demander à la société CandiBot aucun dédommagement financier ou autre que cela soit pour une prestation commandée et réglée ou l'utilisation gratuite d'un service mis à disposition sur le site, à minima dans les cas suivants:

- délai trop important pour l'obtention d'une place à l'examen pratique du permis de conduire sur la plateforme CandiLib.
- délai trop important ou trop court entre la date d'obtention et la date de passage à l'examen pratique du permis de conduire.
- annulation par l'Administration ou par CandiLib de la place obtenue par CandiBot à l'examen pratique du permis de conduire sur la plateforme CandiLib.
- annulation et quelque soit la cause ou la raison par l'utilisateur de la place obtenue par CandiBot à l'examen pratique du permis de conduire sur la plateforme CandiLib.
- pénalité attribuée par CandiLib en cas d'annulation de date ou d'échec à l'examen pratique au permis de conduire.
- niveau de groupe CandiLib insuffisant pour l'utilisateur dans l'obtention d'une place à l'examen pratique du permis de conduire par CandiBot.

- non mise à jour d'un lien CandiLib valide sur le site CandiBot, quelque soit la cause de l'invalidité du lien CandiLib.
- obtention d'une deuxième date de passage à l'examen pratique du permis de conduire, par les propres services de l'Utilisateur (ou d'un autre service différent de CandiBot), faisant divergence avec celle obtenue par le service CandiBot, sachant que CandiLib ne retiendra qu'une des deux dates de passage. C'est la convocation reçue de CandiLib qui est officielle et qui détermine la date et le lieu attribués par l'administration. La prestation de CandiBot est validée et honorée pour l'utilisateur.
- obtention d'une deuxième date de passage à l'examen pratique du permis de conduire, suite à la création d'un deuxième compte CandiBot alors que l'utilisateur a déjà obtenu une place et qu'il ne l'a ni annulée auprès de CandiLib, ni ne s'est rendu à l'examen pratique du permis de conduire. Sachant que CandiLib ne retiendra qu'une des deux dates de passage ou les annulera toutes les deux, c'est la convocation reçue de CandiLib qui est officielle et qui détermine la date et le lieu attribués par l'administration. Les prestations de CandiBot sont validées et honorées pour l'utilisateur.
- non réalisation des prestations et services effectués par un moniteur auto-école dont l'utilisateur aura été mis en relation par l'intermédiaire du site candibot.fr.
- faisant suite à toutes conséquences à un événement extérieur ou non, imprévisible ou non, volontaire ou non, rendant les prestations et services effectués par un moniteur auto-école dont l'utilisateur aura été mis en relation par l'intermédiaire du site candibot.fr, partiellement ou totalement dégradés, inachevés et/ou ne répondant pas aux besoins et à la demande initiale.

Clause 19 : Clôture compte CandiBot

L'utilisateur peut demander à tout moment la fermeture de son compte CandiBot pour l'obtention d'une place à l'examen pratique du permis de conduire à la condition que CandiBot n'ait pas honoré la prestation commandée au préalable. Dans ce présent cas, l'utilisateur refuse son droit à remboursement.

Dès lors que CandiBot a honoré sa prestation vis-à-vis de l'utilisateur dans l'obtention d'une place à l'examen pratique du permis de conduire, alors le compte de l'utilisateur est clôturé automatiquement par CandiBot. Ainsi que tous les autres comptes actifs de cet utilisateur à ce moment-là. L'utilisateur abandonne de fait toutes demandes de remboursement pour ses autres comptes.

CandiBot se réserve le droit et la possibilité de clôturer un compte d'un utilisateur si ce dernier n'a pas changé son lien CandiLib dans les 3 mois précédents, pour le mettre à jour sur le service CandiBot, afin que le service puisse lui obtenir une place à l'examen pratique du permis de conduire. CandiBot mettra tout en œuvre pour aviser par mail au préalable de la fermeture l'utilisateur du compte, de la potentielle exécution de ladite fermeture du compte de l'utilisateur, en cas de non action de sa part. Le jour de la désactivation du compte de l'utilisateur, celui-ci sera avisé par mail de la fermeture et facturé du montant de la prestation.

Dès lors qu'un compte CandiBot pour l'obtention d'une place à l'examen pratique du permis de conduire est clôturé dans les cas précédents alors l'utilisateur devra effectuer une nouvelle inscription sur le site candibot.fr, afin de commander une nouvelle prestation à la société CandiBot.

Clause 20 : Modalité de remboursement

Tant qu'un utilisateur a son compte actif et ouvert, alors l'utilisateur peut demander un remboursement de son acompte. Dans ce cas, son compte sera clôturé et la prestation commandée par l'utilisateur à CandiBot sera de fait annulée.

L'utilisateur ne pourra pas demander de remboursement entre 11h45 et 13h: c'est la période de prise de places par CandiBot auprès de CandiLib. Après 11h45, si une place CandiLib est prise pour le compte de l'utilisateur, alors le remboursement ne pourra pas être demandé et effectué. La prestation de service pour l'utilisateur par CandiBot est réalisée de fait conformément à la commande.

Si l'utilisateur possède plusieurs comptes CandiBot dans le but d'augmenter ses possibilités et ses choix dans l'obtention d'une place à l'examen pratique du permis de conduire, alors l'utilisateur a la possibilité de demander un remboursement de façon individuelle et indépendante pour un de ses comptes.

D'une manière générale, tout utilisateur ne peut pas demander un remboursement si son compte est fermé, soit par son action (remboursement), son inaction (lien CandiLib non mis à jour) ou l'action du service candiBot (obtention de la place à l'examen pratique du permis de conduire).

Clause 21 : Droit de rétractation

Le service débutant directement après l'exécution de la commande sur le site de CandiBot, la société CandiBot SARL ne peut donc pas assurer un droit de rétractation de 14 jours au client. Conformément à l'article 121-21-8 1° du Code de la consommation, l'utilisateur renonce donc explicitement à son droit de rétractation en passant commande sur le site web de CandiBot.

Clause 22 : Compte CandiBot avec plusieurs centres d'examen

Lorsque l'utilisateur possède un compte CandiBot avec plusieurs centres d'examen pour l'obtention d'une place à l'examen du permis de conduire, alors le service CandiBot s'efforce d'obtenir une place dans le centre principal de l'utilisateur, puis dans son centre secondaire si cela n'est pas possible pour le centre principal. Dans le cas où une place est trouvée dans un des deux centres de l'utilisateur, alors la prestation de CandiBot est considérée comme réalisée et facturée à l'utilisateur. L'utilisateur ne pourra faire aucun recours envers la société CandiBot si c'est pour le centre secondaire que CandiBot lui a octroyé une place à l'examen du permis de conduire.

Clause 23 : Plusieurs comptes CandiBot pour un unique utilisateur

Si l'utilisateur possède plusieurs comptes CandiBot dans le but d'augmenter ses possibilités et ses choix dans l'obtention d'une place à l'examen pratique du permis de conduire, alors dès lors que CandiBot aura obtenu au nom de l'utilisateur une date pour l'obtention d'une place à l'examen du permis de conduire dans un des centres principaux ou secondaires d'un de ses comptes, alors la prestation de CandiBot est considérée comme réalisée et toutes les comptes sont facturés à l'utilisateur. L'utilisateur pourra faire un recours envers la société CandiBot si c'est uniquement un centre d'examen ne faisant pas partie d'un des centres choisis parmi tous ses comptes.

Clause 24 : Délai et position dans la file d'attente CandiBot

Le délai d'obtention d'une place à l'examen pratique du permis de conduire par CandiBot pour l'utilisateur est une information consultative et non contractuelle, basée sur une estimation, calculée notamment par rapport aux nombres de places distribuées par CandiLib et aux nombres d'utilisateurs en attente de places.

En aucun cas, l'utilisateur peut faire valoir un dédommagement ou rendre cette information contractuelle.

Clause 25 : Mise en relation avec des moniteurs d'auto-école

CandiBot propose gratuitement la mise en relation de l'utilisateur avec des moniteurs d'auto-école, que l'utilisateur ait payé ou non une prestation à CandiBot.

CandiBot ne perçoit aucune rémunération si la mise en relation aboutit à un accord contractuel et financier entre l'utilisateur et le moniteur d'auto-école. D'une autre part, ce service étant gratuit, la société CandiBot ne peut être considérée comme une auto-école à part entière, car elle diffuse simplement un annuaire de moniteurs indépendants et référencés.

La société CandiBot ne peut en aucun cas être responsable des conséquences et accords passés entre l'utilisateur et l'auto-école du moniteur.

La société CandiBot assure à la mise en ligne sur le site, des moniteurs conformément aux informations que le moniteur communique à CandiBot : tarification, horaire, type de véhicule, nature des prestations...

Tous les moniteurs auto-école listés sur CandiBot sont diplômés d'Etat du titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (anciennement BEPECASER). C'est à l'utilisateur de s'assurer du diplôme d'État ou bien du titre professionnel lui permettant d'exercer ses activités et également de lui demander de fournir son assurance responsabilité civile professionnelle.

Dans le cas où la société CandiBot ne propose sur son site l'affichage que d'un seul moniteur par département, type de voiture ou nature de prestation, alors cela ne permet pas de remettre en cause la concurrence libre et non faussée : un unique et seul moniteur d'auto-école ayant demandé sa mise en ligne sur le site candibot.fr

Version 2 du vendredi 30 juillet 2021